



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
Bureau de la Coordination Interministérielle**

Bass-Terre, le

14 MARS 2023

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, **du jeudi 13 avril au vendredi 12 mai 2023 inclus**, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale concernant un projet « Agrivoltaïque », sur les terrains de Mayoumbé et de Grand Bassin, parcelles AE 202 et AE 206, sur la commune de Saint-Louis de Marie-Galante, par la SAS MARIE-GALANTE ENR.

Le dossier du projet, composé notamment d'une étude d'impact, et d'un registre d'enquête publique sont déposés à la mairie de Saint-Louis de Marie-Galante, siège de l'enquête publique, **du jeudi 13 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus**, où les personnes intéressées pourront consulter le dossier du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette même période, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur le projet, sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Louis de Marie-Galante, ou les transmettre à l'adresse suivante : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels devront impérativement parvenir à la mairie de Saint-Louis de Marie-Galante, avant **le 12 mai 2023**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance et courriel sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête publique déposé à la mairie de Saint-Louis de Marie-Galante pour être tenues à la disposition du public.

Monsieur Jean-Bernard LAMASSE, Architecte-Urbaniste, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires sur le dossier et recevoir leurs observations écrites ou orales à la mairie de Saint-Louis de Marie-Galante, les jours et heures suivants : **jeudi 13 avril 2023, lundi 24 avril 2023, vendredi 5 mai 2023 et vendredi 12 mai 2023, de 9H00 à 13H00.**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, à la mairie de Saint-Louis de Marie-Galante, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Maurice TUBUL